

# Bienvenue,



Par concours, par détachement ou par liste d'aptitude, vous avez choisi une nouvelle orientation à votre carrière en devenant personnel de direction. Vous allez être affecté(e) sur un poste, dans un nouvel établissement, et pour nombre d'entre vous, vous allez suivre une formation en alternance.

Le nouveau métier que vous allez entreprendre va profondément se transformer dans les années à venir.

Notre syndicat, le SNPDEN (Syndicat National des Personnels de Direction de l'Éducation Nationale), qui syndique près des deux tiers des personnels de direction et recueille près de trois quarts des voix aux élections des commissions paritaires a, par son action résolue, permis cette évolution. En effet, seul syndicat, nous avons signé un protocole d'accord avec les ministres J Lang et JL Mélenchon le 16 novembre 2000 qui fixe, pour la première fois, les domaines d'activité, les missions des chefs d'établissement et des adjoints dans un référentiel de métier. Cette transformation de notre profession s'est concrétisée également par un statut de corps unique qui entraîne une revalorisation substantielle, des accélérations de carrière et des promotions plus rapides. Il reste bien sûr beaucoup à faire et notre syndicat sera toujours un interlocuteur incontournable tant par sa puissance que par la qualité de ses propositions. Par exemple votre formation devra être améliorée par une plus grande individualisation et par une meilleure professionnalisation.

Nos sections académiques et départementales seront à vos côtés pour répondre à toutes vos préoccupations, après votre prise de fonction. Nous serons présents notamment pour répondre à toutes les difficultés qui pourraient se présenter lors de votre changement de statut. Notre siège national, nos commissaires paritaires nationaux et académiques se tiendront à votre disposition après votre affectation sur laquelle nous ne sommes pas consultés a priori.

Enfin nous souhaitons vous accueillir au SNPDEN comme adhérent mais surtout comme militant, parce qu'un syndicat ne peut vivre qu'en se renouvelant.

**Philippe GUITTET**

**Bienvenue**

**3**

**4**

La prise de fonction

Reclassement

Avancement

Rémunération

Classement des établissements

Titularisation

**8**

**15**

L'adjoint et les textes  
Logement de fonction

**Les commissions  
du SNPDEN**

**18**

- Vie syndicale et laïcité
- Carrière
- Métier
- Pédagogie
- Europe

**28**

Bureau National  
Les secrétaires académiques  
Les commissaires paritaires  
nationaux

SNPDEN : 21 rue Béranger, 75003 Paris  
Téléphone : 01 49 96 66 66 Fax : 01 49 96 66 69  
Mél : siege@snpden.net

Directeur de la Publication : Philippe GUITTET  
Rédacteur en chef : Annie Prévost  
Rédacteur en chef adjoint : Marcel Jacquemard  
Secrétaire de rédaction : Joëlle Torres

Conception : CIE/Lawrence Bitterly, Paris, Johannes Müller  
Réalisation : Johannes Müller  
Publicité : Espace M • 04 92 38 15 55  
Chef de Publicité : Fabrice Mauro  
Impression : Imprimerie SIC, 5/7 rue Claude Chappet 77 400  
Lagny – Tel : 01 64 12 17 17  
Direction – ISSN 6-5 294  
Commission paritaire de publications  
et agence de presse  
1 798 D 73 S du 11 mars 1993  
Hors série 1/2002  
Mis sous presse le 14 juin 2002  
Abonnements : 35 € (10 numéros)  
Prix du numéro : 3,8 €